



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE DE
SIMIANE-LA-ROTONDE
ALPES DE HAUTE PROVENCE**

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 JANVIER 2021**

PRESENTS : Thibault DALLAPORTA, Bernard CAVALLO, Erik ROGER, Sylvaine JABRE, Nicolas ROBERTO, Léon AUBERT, Elisabeth AUMAGY, Vincent BLANC, Isabelle DAUTRY, Gilbert EL KAÏM, Charlotte L'HERMITE, Sabine LOPEZ, Christian PHILY, Serge RENIET, Anthony RICHAUD.

EXCUSE :

ABSENT :

SECRETAIRE : Nicolas ROBERTO

1. Vote : êtes-vous favorable au maintien de M. Roger dans la fonction de deuxième adjoint ?

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que la délégation de fonctions accordée à Monsieur Erik ROGER, 2^{ème} adjoint lui a été retirée par arrêté municipal en date du 21 janvier 2021. Cette décision lui a été signifiée lors d'un entretien le 22 janvier 2021.

Au cours de cette entrevue avec Monsieur Erik ROGER, Monsieur le Maire a évoqué les raisons qui l'ont conduit à prendre cet arrêté de retrait de délégation.

Il rappelle à l'assemblée que le Maire délègue par arrêté sous sa surveillance et sa responsabilité une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal. A partir du moment où la confiance n'a pas été instaurée, la délégation octroyée peut être retirée.

Les conseillers municipaux échangent sur le sujet et expriment leur ressenti face à cette décision :

Les membres de l'opposition sont déçus car ils pensaient que la coopération entre les deux listes se construisait. Malgré un consensus sur le fait que des échanges ont bien lieu régulièrement entre les conseillers de la majorité et de l'opposition, ces derniers estiment ne pas complètement maîtriser les sujets débattus lors des conseils municipaux.

Il est demandé à Monsieur le Maire si l'administration communale va bien aujourd'hui. Monsieur le Maire indique que les choses avancent.

Suite à ces débats, Monsieur le Maire précise que conformément à l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal doit délibérer au plus vite sur le maintien ou non de Monsieur Erik ROGER dans la fonction d'adjoint.

Suite à la demande d'un tiers du conseil municipal, le vote a lieu au scrutin secret.

L'assemblée délibérante décide à la majorité absolue (8 contre) que Monsieur Erik ROGER n'est pas maintenu dans ses fonctions de deuxième adjoint.

2. **En cas de réponse négative au vote ci-dessus, un deuxième vote à deux choix :**
Choix n° 1 : le poste de deuxième adjoint est maintenu, et une élection est organisée,
Choix n°2 : le poste de deuxième adjoint est supprimé (et l'ordre des adjoints modifié en conséquence).

Les élus décident à l'unanimité de maintenir le poste de deuxième adjoint.

3. **En cas de vote favorable au choix n°1, élection pour le poste de deuxième adjoint.**
Le poste de deuxième adjoint étant maintenu il est procédé à l'élection pour le poste de deuxième adjoint.

Se portent candidats : Erik ROGER et Gilbert EL KAÏM.

Votes : Erik ROGER obtient 7 voix Gilbert EL KAÏM obtient 8 voix

Gilbert EL KAÏM est élu deuxième adjoint à la majorité absolue.

Fait à Simiane la Rotonde, le 5 février 2021.

Le Maire, Thibault DALLAPORTA

